

SETTING UP TOURIST ACCOMMODATION / CREATION D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE



 To create or run tourist accommodation (Gîtes, Bed and Breakfasts, Camp sites, hotels...), in the Pays de Gâtine contact the Syndicat Mixte du Pays de Gâtine (05 49 64 25 49). The person in charge of developing tourism for the area will supply the necessary explanations and procedures : a technical visit before starting, the administrative procedures, the possible public grants, the quality charts, taxes, type of owners, setting up...

A gîte is a furnished house, flat or studio for the exclusive use of a tenant or tourist, registered with the Préfecture and graded with stars (one - five depending on the level of comfort), normally rented out by the week or sometimes the weekend.

'Bed and Breakfast' is a furnished room with private bathroom and wc, situated in the owner's house. Rented out to tourists by night and includes breakfast. Dinner of a set menu can also be offered to the people staying.

Camp sites come under different categories : 1 to 4 star camp sites are registered with the Préfecture. These include residential pars, open air camp sites and Camping on a farm. Camp sites are for tents, caravans, leisure residential parks Camp sites can welcome tents, caravans, mobile homes and light holiday homes.

Places can be hired either with or without accommodation by night, week or month.

A hotel is commercial accommodation registered with the Préfecture and graded. They offer furnished bedrooms or small flats with private bathrooms and can be booked for a night or a short stay. The hotel can offer food and be run all year or just for specific periods.

 Pour créer - ou mettre en marché - un hébergement touristique sur le territoire du Pays de Gâtine (gîtes, chambres d'hôtes, campings, hôtels...), contactez le Syndicat Mixte du Pays de Gâtine (05 49 64 25 49) : la personne chargée du développement touristique vous apportera les explications nécessaires et vous accompagnera dans les démarches à suivre : visite technique préalable, procédures administratives, subventions publiques éventuelles, labels qualité, fiscalité, maîtrise d'ouvrage, mise en marché...

Meublé de tourisme ou "gîte" : c'est une maison, un appartement ou un studio meublé, à l'usage exclusif du locataire ou touriste, déclaré en Préfecture et classé en étoiles (de 1 à 5 selon le niveau de confort), et loué généralement à la semaine et parfois au week-end.

Chambre d'hôte ou "Bed and Breakfast" : c'est une chambre meublée, avec salle de bain et wc privatifs, située dans la maison de l'habitant, faisant l'objet d'une mise en location touristique à la nuitée dont le coût inclus le service du petit-déjeuner. La table d'hôtes peut également être proposée exclusivement aux personnes hébergées et selon un menu unique complet.

Camping : la formule camping se décline en différentes catégories : camping de 1 à 4 étoiles, aire naturelle, parc résidentiel de loisirs classés en Préfecture, camping à la ferme. Le terrain de camping accueille les tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs et les habitations légères de loisirs.

Le camping est destiné à la location, sous forme d'emplacements, nus ou occupés, à la nuitée, à la semaine ou au mois.

Hôtel : l'hôtel de tourisme est un établissement commercial d'hébergement classé en Préfecture qui offre à la location (nuitée ou court séjour) des chambres ou petits appartements meublés avec sanitaires et salle de bain privatifs selon le niveau de classement. Il peut comporter un service de restauration et être exploité toute l'année ou seulement de manière saisonnière.